LIBERTÉ, *ÉGALITÉ.*

FRC
2403 f.
Case
FRC
14846

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR BOISSY-D'ANGLAS,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

Dans la Séance de la Convention nationale du premier Thermidor, l'an troisième de la République française.

CITOYENS,

Il est impossible de fermer plus long-temps les yeux sur la situation de Paris ; elle est telle que la liberté publique est menacée comme aux jours des plus grands dangers ; mais heureusement elle est telle aussi, qu'indépendamment de cette force invincible, parce qu'elle est nationale, dont la direction est dans vos mains, il existe un moyen infaillible de la changer ; c'est de la faire connaître aux citoyens mêmes qui s'agitent autour de vous : ces citoyens, pour la plupart, sont les amis de la liberté ; ils ont combattu glorieusement pour elle : ils sont égarés par un petit nombre de scélérats artificieusement coupables, stipendiés par l'étranger, qui exagèrent, dans ceux qu'ils abusent, jusqu'aux vertus qui ont déjà triomphé d'eux.

Il y a plusieurs jours que l'on répandait dans le

THE NEWBERRY LIBRARY

public que la Convention voulait remettre la terreur à l'ordre du jour ; que c'était l'avis de ses comités, de gouvernement, et qu'incessamment la tyrannie, détruite au 9 thermidor, renaîtrait dans de nouvelles mains. On racontait que, dans les séances de vos comités, ce plan avait été solennellement discuté, médité, adopté ; et on poussait l'audace jusqu'à désigner ceux de leurs membres qui l'avaient appuyé, et ceux qui l'avaient combattu. On sent assez combien une telle calomnie a dû influer sur la conduite de ces hommes qui sentent encore si cruellement le poids des fers qu'ils ont portés. Par ce moyen, on les détachait d'une autorité qui leur était représentée comme devant les leur rendre, et on attaquait la liberté par les propres mains de ses défenseurs.

Tel a été le système affreux inventé par nos ennemis ; et qui ne peut consister jamais qu'à nous diviser pour nous détruire. Il faut le dire à la France entière, à l'Europe, à l'univers, le cabinet de Londres use, en ce moment, de ses dernières ressources. Mille avis certains nous sont donnés que le peuple anglais, reconnaissant enfin combien il lui importe de ne plus être l'ennemi d'un autre peuple avec lequel il ne devrait rivaliser que de liberté et de bonheur, demande à grands cris que son gouvernement traite avec le vôtre, et termine enfin une guerre entreprise sans nécessité, continuée sans avantage et sans gloire pour lui, et dont l'effet le plus certain est de paralyser son industrie, de suspendre son commerce, d'arrêter ses manufactures, de ruiner ses finances, d'anéantir son crédit, et de le condamner pour long-temps aux-mêmes privations dont nous avons à souffrir.

Désespérant de triompher de nous par la force des armes, et craignant d'être bientôt forcé de céder aux volontés de sa nation, le génie machiavelique

de la cour de Londres cherche à porter dans notre propre sein un germe d'anéantissement : c'était lui qui, tout-à-l'heure, provoquait les crimes du premier prairial : c'est lui qui, maintenant, fait massacrer dans les départemens du Midi, des hommes qui quoique criminels, sont sous la sauve-garde des lois. Tandis qu'il vomit sur nos frontieres ce ramas infâmes de traîtres ; qu'il souffle dans la Vendée de nouveaux fermens de guerre civile ; qu'il négocie dans le Nord pour nous préparer de nouveaux ennemis ; qu'il stipendie l'Autriche, pour que ses soldats, à demi-vaincus, fassent encore un dernier effort pour se montrer devant nos armées, il répand jusques dans cette commune ses émissaires et ses guinées, pour égarer vos meilleurs citoyens : il parle de rétablir la royauté, et semble s'armer pour cette cause ; mais si, après avoir traversé des torrens de sang, après avoir été livrée aux vengeances implacables des émigrés, à tous les abus de l'ancien régime, la France pouvait parvenir à être gouvernée par un despotisme paisible, vous verriez encore l'Angleterre favoriser au milieu de vous ceux qui redemanderaient la République, afin que, de troubles en troubles, de révolutions en révolutions, la France fût conduite à son anéantissement total.

Mais, je le répète, représentans d'un peuple qui veut être libre, les citoyens sauront s'affranchir de ces piéges : un mot de vous détruira tous les complots de l'Angleterre et ramenera sous les drapeaux sacrés de la loi ceux qu'on voudrait en détacher, et qui sont dignes de s'y rallier encore. Non, vous ne voulez point rétablir la terreur ; non, vos comités de gouvernement ne le veulent pas plus que vous ; non, la proposition n'en a pas été faite, et ceux que l'on veut honorer en les jugeant dignes de combattre contre son retour, n'ont pas eu le déplorable avantage de triompher d'une

pareille idée. Que dis-je ! nous voulons les uns et les autres travailler sans relâche à effacer jusqu'aux vestiges des fers que nous avons brisés, et si nous ne pouvons pas tout-à-la fois réparer toutes les injustices accumulées par Roberspierre, nous voulons que chacune de nos journées soit marquée par le redressement de quelqu'une d'entr'elles. Nous vouons une éternelle haine, nous apprêtons un châtiment certain aux hommes de sang dont le 9 thermidor a préparé la défaite. Mais aussi nous ne voulons pas que la liberté périsse sous le coups d'un autre parti, nous n'anéantissons pas les hommes de sang pour laisser le royalisme impur nous préparer de nouvelles chaînes. Nous ne voulons pas que le corps social périsse dans les convulsions excitées par vos ennemis : nous périrons plutôt que de le souffrir. Nous disons à ces jeunes gens dupes, nous aimons à le croire, de leur enthousiasme pour la liberté, de leur haine pour la tyrannie : « Pourquoi ces chants qui deviennent dans votre bouche le ralliement d'un parti ! Ils sont, dites-vous, la commémoration glorieuse de la journée du 9 thermidor : mais ils sont aussi un germe de division entre les bons citoyens ; ils ont été plus d'une fois à Lyon et dans le midi le signal des égorgemens... Pourquoi ces rassemblemens séditieux, ces émeutes répréhensibles ? ..... Pourquoi cette opposition aux décrets de la Convention, aux arrêts de ses comités ! Ah ! si vous chérissez la liberté, obéissez aux lois qui doivent en garantir l'exercice. Dans toute autre circonstance, de pareils chants n'auraient rien de répréhensible ; mais quand la malveillance en abuse, vous devez vous en abstenir, et il est du devoir de la police d'empêcher qu'ils ne se fassent entendre ; ils sont coupables, non par eux-mêmes, mais par l'avantage dont ils sont aux scélérats qui vous les inspirent. Regardez

quels ils sont ceux qui se font entendre parmi vous et profitent de votre effervescence. Hier, on en a signalé plusieurs qui, le premier prairial, dirigaient les coups qui devaient frapper vos représentans. Des hommes, à l'accent étranger, disaient hier devant le théâtre des Arts, qu'il fallait égorger la Convention ; d'autres, qu'il falloit substituer un chef à 700 brigands, oppresseurs du peuple. Heureusement, de tels scélérats ne sont pas dangereux par leur nombre ; mais ils le sont par leur audace et par leur astucieuce conduite. C'est aux bons citoyens à s'en défendre ; c'est à eux à les déjouer, en se rattachant invariablement à la Convention nationale, qui veut fonder la liberté. Les bons citoyens de Paris sont également ennemis des provocateurs de la royauté et des soutiens de la terreur, et nous nous confions en eux. Ils sauront s'affranchir également des embûches des uns et des autres. Encore quelques instans et la liberté publique sera invariablement fondée. Une Constitution sage et ferme assurera le bonheur de tous, réprimera pour jamais les factions de toute espèce, et établira un gouvernement conservateur de la liberté, protecteur des propriétés et des personnes, et digne de guérir toutes les blessures faites par tous les tyrans qui ne sont plus. ,,

L O I.

La Convention Nationale Décrète :

Art. Ier. Les comités de gouvernement feront un rapport circonstancié sur la situation de Paris et sur les événemens qui ont eu lieu ces jours derniers.

II. Il sera fait une adresse aux citoyens pour les éclairer sur les piéges dont on les environne, et les rappeler à l'obéissance et au respect qu'ils doivent aux dépositaires de l'autorité publique.

III. Tous les jours depuis midi jusqu'à quatre heures, la Convention s'occupera exclusivement de de la Constitution, sans que la parole puisse être accordée pour aucune pétition ni affaire particulière.

IV. Le discours du représentant du peuple *Boissy*, relatif aux événemens qui ont eu lieu ces jours derniers, sera imprimé, inséré dans le bulletin, affiché dans Paris, envoyé aux départemens et aux armées.

Visé. Signé. *ENJULBAULT.*

Collationné. *Signé* L. M. REVELLIÈRE-LÉPEAUX, *président*; J. T. L. LEMOINE, LE CLERC, *secrétaires.*

RAPPORT

FAIT AU NOM

DU COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE,

SUR LES ÉVÉNEMENS DU 30 MESSIDOR.

REPRÉSENTANS,

Votre décret sur les étrangers, l'opiniâtreté constante avec laquelle l'agiotage est poursuivi ; le désespoir des anarchistes ; l'égarement de quelques citoyens trompés par leur inexpérience, leur jeunesse : telles sont les causes des mouvemens qui, depuis trois jours, ont lieu autour de vous.

La malveillance qui, continuellement, est aux aguets, saisit toutes les circonstances de nuire ; elle s'empare du plus léger incident pour enflammer les esprits ; les hommes qui ne tiennent pas au sol de la République, frémissent de ne pouvoir y prêcher plus long-temps le désordre. Les hommes qui, depuis quelques mois, ne cessent de s'engraisser de la substance du peuple, cherchent, par des mouvemens convulsifs, à perpétuer leur brigandage.

Aujourd'hui que vous avez mis la justice et l'humanité à l'ordre du jour, ces hommes vous accusent d'être sans caractère et sans énergie. Vous montrez-vous justes, mais avec fermeté ; ces hommes répandent que vos intentions sont de rétablir la terreur.

Le système de terreur est englouti avec Robes-

pierre et ses complices ; et la Convention nationale qui, pendant dix-huit mois, a été décimée par le même système, ne devait pas s'attendre à être inculpée du dessein de vouloir le faire revivre.

Les émissaires de la malveillance sont dans tous les groupes, ils y prêchent l'insubordination à la loi, et la révolte contre la représentation nationale. Les journaux qui lui sont dévoués, qui veulent l'anéantissement de la République et le tétablissement de la tyrannie, distillent, depuis quelques temps la calomnie, et sèment la méfiance sur les opérations du gouvernement.

Aussi vous deviez-vous attendre que le 14 juillet, époque où la liberté française a pris son essor, la faction de l'étranger empoisonnerait vos démarches, et chercherait à égarer les citoyens. En faisant chanter dans cette enceinte l'hymne à la liberté, et des chants civiques qui, tant de fois, ont conduit nos frères d'armes à la victoire ; en décrétant que ces mêmes airs seraient joués par la musique nationale à la garde montante, vous étiez bien loin de croire que ces hymnes seraient un germe de dissention.

Mais l'intrigue, habile à tout saisir, vous a calomniés. « L'hymne *à la liberté*, a-t-on dit, accompagnait à l'échafaud les victimes du sanguinaire Roberspierre, et la Convention nationale veut faire revivre la terreur. L'hymne du *Réveil du peuple* est l'effroi des terroristes ; lui seul doit être chanté. »

Si l'hymne à la liberté a été chanté autour des échafauds, l'hymne du réveil du peuple n'a-t-il donc pas été dans le Midi le signal des proscriptions et le chant de l'assassinat ? Ces deux hymnes devaient-ils donc troubler la tranquillité publique ?

Vos comités de gouvernement, instruits que ce brandon de discorde allait diviser les citoyens, et

servir les projets de nos ennemis, crurent qu'il était de leur prudence de l'éteindre. Un arrêté pris le 28 messidor, défendit de chanter et lire sur les théâtres aucuns airs, chansons et hymnes qui ne seraient pas contenus dans les pièces annoncées et jouées.

Le 29, les spectacles ont été agités; des citoyens trompés et mis en avant se sont portés au théâtre des Arts; des agitateurs, placés au parterre, y ont troublé l'ordre, et deux d'entr'eux ont été mis en état d'arrestation : ce sont *Gavaudan* et *Micalef*, artistes du théâtre Favart.

Cette arrestation a fait fermenter les esprits; les malveillans ont intrigué, les têtes se sont exaltées, le café de Chartres, maison Égalité, a été indiqué pour le point de ralliement. C'est au théâtre des Arts que les scènes du désordre devaient avoir lieu. Votre comité de sûreté générale en ayant été prévenu, les mesures de tranquillité ont été aussitôt prises qu'assurées.

Hier 30 messidor, les rassemblemens ont eu lieu au jardin Égalité et sur le boulevard Italien. Des femmes apostées dans les avenues de tous les spectacles, renvoyaient les jeunes citoyens au théâtre des Arts. En vain des hommes sages voulaient-ils calmer l'effervescence, ils étaient injuriés et maltraités. L'adjudant-général Devaux, ce jeune et brave militaire, l'un des vainqueurs de Charleroi et de Fleurus, lui qui a déposé à votre barre les clés de Namur; lui qui revient de la Vendée, couvert d'honorables blessures non encore cicatrisées, prêchait la paix, il a été excédé de coups.

Je ne vous parlerai point du trouble qui s'est manifesté au spectacle du théâtre des Arts, de l'appel formel à l'insubordination. Des attroupemens se sont formés et dirigés vers le comité de sûreté générale; mais la force armée le protégeait.

Ces rassemblemens voulaient la mise en liberté de *Gavaudan* et *Micalef*. Tel était le prétexte apparent avec lequel on avait égaré les jeunes citoyens ; mais le véritable motif des *étrangers*, des *agitateurs* et des *meneurs*, était de faire naître le désordre pour arriver jusqu'à la représentation nationale.

Les malveillans, mêlés dans ces attroupemens, blasphémaient contre la Convention, et insultaient à la force armée. Ils osaient se dire les envoyés du peuple, et que le *peuple était là* pour les soutenir.

Oui sans doute, le *peuple était là* : mais c'était pour défendre la représentation nationale. Le peuple aime et veut la liberté. Le peuple et les armées n'ont pas souffert et combattu pendant six années pour retomber dans l'esclavage ; le peuple ne veut plus être le jouet des factions et de l'intrigue ; le peuple enfin sait que la Convention s'occupe sans relâche à décréter un gouvernement stable et bienfaisant.

Il en est plusieurs parmi vous, représentans, qui se sont mêlés, comme observateurs, dans les rassemblemens : tous ont vu que la masse des citoyens était pure ; que les mouvemens d'hier sont l'ouvrage des suggestions perfides de nos ennemis, de l'égarement de quelques citoyens, et des manœuvres de cette tourbe de fripons que nous poursuivons.

Soixante individus ont été cernés et mis en état d'arrestation. Les uns, conduits par le hasard, ont été mis en liberté ; les autres, munis de passe-ports et de cartes suspectes, sont en état d'arrestation. Les rassemblemens se sont dissipés, et l'ordre s'est rétabli.

Les détachemens de l'armée de l'intérieur et des sections du Muséum, des Gardes-Françaises et de la Halle-au-Blé, qui protégeaient le comité de sûreté générale, ont opposé autant de sagesse que

de fermeté aux agitateurs qui voulaient y pénétrer.

Un de ces agitateurs était de garde au comité même. Chargé de porter une mise en liberté à la maison d'arrêt du Plessis, il quitte son poste, et va dans le jardin de l'Égalité prêcher le trouble et l'insurrection. Suivi par un agent de la police, celui-ci l'engage à se rendre au comité ; ce lâche assassin tire son sabre et veut le plonger dans le sein de l'agent. Arrêté, il s'échappe ; les grenadiers de garde au comité, indignés d'avoir un pareil scélérat avec eux, le poursuivent, l'arrêtent une seconde fois, le désarment. Mais quelle arme portait-il ? un poignard d'une forme que le cannibalisme seul peut avoir inventée.

Ces événemens passés sans aucune effusion de sang, vont faire connaître quels sont les véritables amis de la liberté, et quels sont les ennemis du peuple. Les citoyens trompés vont rentrer dans l'ordre. Continuons à être justes, représentans, mais soyons fermes, et nous consoliderons la République avec le peuple français, malgré les écueils que l'on sème sans cesse sur notre route.

LOI.

LA CONVENTION NATIONALE DÉCRÈTE que le rapport fait par *Délaunay*, au nom du comité de sûreté générale, sur les évènemens du 30 messidor, sera imprimé, inséré au bulletin, affiché dans Paris, et envoyé aux départemens et aux armées de la République.

Visé. *Signé* ENJUBAULT.

Collationné *Signé* MERLIN (de Douai), *ex-président*; J. T. L. LEMOINE, LE CLERC, *secrétaires*.

PROCLAMATION

DE LA CONVENTION NATIONALE

AU PEUPLE FRANÇAIS,

Du 1er. Thermidor, l'an troisième de la république française, une et indivisible.

FRANÇAIS,

Il a existé dans la République une faction désorganisatrice altérée de sang et de rapines : en parlant des droits du peuple, elle avait usurpé sa souveraineté ; en parlant de liberté, elle avait organisé la tyrannie ; elle a long-temps agité la France par des convulsions anarchiques ; elle s'est baignée dans le sang des représentans les plus fidèles, des républicains les plus énergiques, des citoyens les plus éclairés et les plus vertueux. Le 9 thermidor la Convention nationale a frappé les chefs de cette faction coupable ; le 12 germinal elle a bravé ses poignards ; le 4 prairial elle a terrassé ses débris, mais elle ne souffrira point qu'une nouvelle anarchie se mette à la place de la loi ; elle veut le règne de la justice et non pas la domination du crime ; elle n'a point brisé les échafauds de la terreur pour relever le trône : elle a voulu servir la cause de la justice et non les atroces vengeances de la royauté.

Cependant ses vils calomniateurs ont osé publier qu'elle allait rétablir l'empire de la terreur et ramener l'anarchie ; des hommes profondément coupables, se cachant sous un voile qui n'est pas

encore soulevé, et faisant mouvoir à volonté des étrangers, des agioteurs, des hommes sans aveu, des émigrés rentrés sur le territoire de la République, exécutaient eux-mêmes le plan sinistre dont ils accusaient la Convention nationale.

En effet, qu'est-ce que l'anarchie, si ce n'est la violation de la loi, l'avilissement des autorités légitimes, la volonté de chaque individu substituée à la volonté générale ? Qu'est-ce que la terreur, si ce n'est le régime de l'arbitraire et l'empire de la violence ? Eh bien ! les lois sont violées, la Convention nationale outragée, le gouvernement bravé, le cri de la vengeance se fait entendre, il étouffe la voix de la justice ; des massacres sont commis dans plusieurs communes ; on provoque des massacres nouveaux ; on désigne publiquement des victimes ; et, comme au 31 mai, on les choisit même dans la Convention nationale : tandis qu'elle s'occupe sans relâche de maintenir la sûreté des citoyens, son silence magnanime, sur les périls qui ne menacent qu'elle, est une nouvelle preuve de son courage et du profond mépris qu'elle a pour les assassins.

Cinq années de révolution ne seront point perdues. Des hommes nouveaux proscriront en vain les conquérans de la liberté. Brave jeunesse, qui combattez sur toutes les frontieres les ennemis de la patrie, la République, scellée de votre sang, se maintiendra par vous et pour tous ; le temps est venu où la loi seule doit planer sur tous les partis, où toutes les factions doivent s'anéantir devant la majesté nationale, où les territoristes anciens et nouveaux doivent être punis. Nous n'avons pas vaincu pour des jacobins ou pour des rois ; nous avons combattu, nous avons vaincu tous ensemble pour la liberté : elle est le prix de nos travaux, de nos veilles, de nos sueurs, du sang généreux de nos

parens et de nos amis. Après avoir terrassé les nombreuses armées des rois et la faction colossale des anarchistes révolutionnaires, il suffira d'un coup-d'œil pour dissiper ce nuage d'insolens pygmées qui osent méconnaître l'autorité nationale. D'abondantes moissons couvrent la terre des hommes libres, et feront bientôt cesser les maux du peuple. La paix, si désirable, s'approche, conquise et consolidée par vos triomphes, et tous les bons citoyens se reposeront de leurs fatigues sous l'ombrage sacré de la constitution républicaine.

LOI.

LA CONVENTION NATIONALE DÉCRÈTE l'impression, la distribution, l'affiche dans Paris, l'insertion au bulletin, l'envoi aux départemens et aux armées, de la proclamation présentée par le représentant du peuple *Chénier*, au nom des comités de salut public et de sureté générale.

Visé par le représentant du peuple, inspecteur aux procès-verbaux. Signé *ENJUBAULT.*

Collationné à l'original, par nous président et secrétaire de la Convention nationale. A Paris, le 3 Thermidor, an troisième de la République française, une et indivisible. *Signé* MERLIN (de Douai), *ex-président;* J. T. L. LEMOINE, LE CLERC, *secrétaires.*

Certifié conforme :

Les Membres de l'Agence de l'envoi des Lois,

CHAUBE, DUMONS.

Certifié conforme à l'exemplaire envoyé par l'Agence de l'envoi des Lois, aux Administrateurs du District d

---

A AVIGNON chez J. J. NIEL, Imprimeur du Département, rue des Fourbisseurs N°. 17.